



Les fiches pratiques de l'ADIL du Finistère

LE LOGEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES

Vous êtes handicapé et vous souhaitez améliorer votre logement afin de le rendre accessible et faciliter votre confort de vie.

Un certain nombre de subventions ou de prêts sont susceptibles de vous aider à financer vos travaux. Cette fiche recense les principales aides auxquelles vous pourriez prétendre.

A noter : ces aides sont toujours accordées sous un certain nombre de conditions.

■ Les aides et subventions pour travaux

➤ La prestation de compensation du handicap (PCH) <http://tinyurl.com/nb5odqe>

A noter : la prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le Conseil Départemental. Elle est destinée à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie de la personne handicapée. Elle peut permettre de financer d'autres besoins que l'aménagement du logement.

➤ Les subventions de l'ANAH

Vérifiez que votre projet est bien éligible aux aides de l'ANAH <http://tinyurl.com/zfqkdrw>

Pour tout renseignement et dépôt de dossier :

Délégation locale de l'ANAH
3, square Marc Sangnier
CS 41925
29219 BREST CEDEX 2
Tél : 02 98 38 45 00

Pour en savoir plus :

Consultez les programmes d'action du *Conseil Départemental du Finistère*, de *Brest Métropole*, de *Morlaix Communauté* et de *Quimper Bretagne occidentale* sur le site internet de l'ADIL à la rubrique « Les fiches pratiques – les fiches financières » <http://tinyurl.com/jzdpv85>

➤ **Les aides locales dans le Finistère** <http://tinyurl.com/orh2v8k>

➤ **L'aide à l'adaptation du logement de la MSA** <http://tinyurl.com/ohxfqwo>

➤ **Les subventions pour l'amélioration de l'habitat des caisses de retraite**

Certaines caisses de retraite principales ou complémentaires sont susceptibles d'octroyer des subventions pour le financement de travaux d'adaptation du logement aux besoins d'une personne handicapée. Les opérations finançables, les conditions d'obtention ainsi que les caractéristiques de ces subventions sont variables suivant les caisses de retraite.

Pour tout renseignement contactez les organismes auprès desquels vous êtes affiliés.

■ **Des prêts à taux attractif peuvent également vous permettre de financer vos travaux**

Des prêts qui diffèrent selon votre statut (fonctionnaire, salarié du secteur privé...) :

➤ **Les prêts d'Action logement**

♦ Le prêt travaux <http://tinyurl.com/jydwmg6>

♦ Le prêt accession <http://tinyurl.com/zlvd89j>

Majoration possible du prêt pour certains travaux d'accessibilité et d'adaptation du logement aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Pour les salariés du secteur agricole <http://tinyurl.com/zt3fr5m>

➤ **Le prêt amélioration de l'habitat du CNAS** <http://tinyurl.com/qam73so>

➤ **Le prêt travaux du ministère de la défense** <http://tinyurl.com/q55vjhh>

➤ **Les prêts des caisses de retraite ou mutuelles**

Consultez votre caisse de retraite et votre mutuelle

➤ **Le prêt GERONTIX du Conseil Départemental du Finistère** <http://tinyurl.com/jzdpv85>

➤ **Le prêt à l'amélioration de l'habitat de la CAF et de la MSA** <http://tinyurl.com/prjm9vj>

<http://tinyurl.com/pohqv4b>

➤ **Les autres prêts de la MSA** <http://tinyurl.com/zomshuc>

■ **Les avantages fiscaux**

➤ **Le crédit d'impôt en faveur de l'aide aux personnes** <http://tinyurl.com/ju3do6o>

➤ **La TVA à 5,5 %** <http://tinyurl.com/nkjsqkc>

■ Vos interlocuteurs privilégiés

➤ La Maison Départementale des Personnes Handicapées

La Maison Départementale des Personnes Handicapées ou MDPH est un lieu unique de service public visant à accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes handicapées.

MDPH 29 - Finistère

Creac'h Gwen
1 C Rue Félix Le Dantec
29018 QUIMPER
Tél : 02 98 90 50 50
Email : contact@mdph29.fr

Pour en savoir plus : <http://tinyurl.com/ohz9dyo>

➤ Le Conseil Départemental

Direction des personnes âgées et des personnes handicapées
Cité administrative de Ty-Nay
29196 QUIMPER CEDEX
Tél : 02. 98. 76. 22. 22

Pour en savoir plus : <http://tinyurl.com/pcfohfl>

➤ Si vous êtes âgés de plus de 60 ans :

- **Les centres locaux d'information et de coordination (CLIC)**

Rechercher le CLIC le plus près de chez vous : <http://tinyurl.com/plfnomv>

- **SOLIHA 29 dans le cadre du diagnostic-prévention du Conseil Départemental du Finistère**

2 rue de Denver
29200 BREST
Tél. 02.98.44.85.76
Fax 02.98.43.29.52
info.brest@solihafinistere.fr

41, rue Pen Ar Stéïr
B.P. 1502
29105 QUIMPER
Tél. 02.98.95.67.37
Fax 02.98.95.72.75
info.quimper@solihafinistere.fr

22, place Charles de Gaulle
29600 MORLAIX
Tél. 02.98.88.55.10
Fax 02.98.63.81.83
info.morlaix@solihafinistere.fr

Pour en savoir plus : <http://www.guidehabitat29.com/Particuliers/Proprietaires.html#ongl1>

Les adresses URL figurant sur cette fiche sont réduites pour des raisons de commodité.

Vous pourrez retrouver cette fiche, sur notre site internet www.adil29.org, munie de liens « cliquables » afin de faciliter vos recherches dans la rubrique « fiches pratiques ».

Pour en savoir plus nous vous invitons à nous consulter sur l'un de nos centres ou à l'occasion de l'une de nos permanences dans le département (calendrier de nos permanences sur notre site internet).

23, rue Jean Jaurès
29000 QUIMPER

Tél. 02.98.46.37.38
Internet : www.adil29.org

14, bd Gambetta
29200 BREST

A jour au 01-06-2018